

**EXTRAIT DU REGISTRE****REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 10 Décembre 2019**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neu le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lie ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence d Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clar RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE. ; M Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigu MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierr ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadèg PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT  
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS  
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

**Absents :**

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. Jos TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN  
Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

VOTE :

**Adoptée par 25****voix pour 1 abstention****DELIBERATION N°2019/11/92**

**SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION AJ CASTEL POUR L'AIDE AU  
FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF.**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux Associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques).

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer une subvention à l'association AJ CASTEL au montant 3 000 €.

Pour sceller ce partenariat, la Ville de Lamentin a décidé d'établir une convention d'objectifs fixant clairement les engagements des deux parties l'une envers l'autre. La durée de cet engagement sera sur un, deux ou trois ans. Ainsi, le montant devra être attribué pour l'année 2019.

Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'association conformément au contrat d'objectif qui sera établi et accepté par les deux parties.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'octroi de ces subventions aux associations.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'allouer une subvention d'un montant de 3000 € à l'association AJ CASTEL.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée par 25 voix pour 1 abstention**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**

**Jocelyn SAPOTILLE**

